

Cours Avancé sur le Droit des Conflits Armés

Le cours avancé sur le Droit des Conflits Armés (DCA) vise à fournir une approche pratique et contemporaine de haut niveau sur les questions que posent l'application du DCA. Il porte également une attention particulière à la question de l'applicabilité du droit des droits de l'Homme dans les conflits armés et à celle de sa mise en œuvre, le cas échéant concurrente de celle du DCA, dans les opérations.

Les conférenciers sont des universitaires de renom ainsi que des juristes militaires qui, à travers l'étude de problématiques contemporaines, ouvriront des perspectives théoriques et pratiques quant aux questions qui se posent dans l'environnement opérationnel contemporain. Les différentes sessions du cours traiteront de thématiques interdépendantes qui seront analysées simultanément de manière à souligner la complexité et la nature souvent problématique d'exigences juridiques concurrentes et la nécessité de parvenir à des solutions pragmatiques et juridiquement satisfaisantes.

Les sujets seront traités en séances plénières complétées par quelques exercices pratiques visant à tester la capacité des participants à trouver ensemble des solutions pragmatiques à travers l'application des dispositions applicables du DIH. Le partage des différentes approches nationales et culturelles sera encouragé afin de mieux comprendre les défis multinationaux en vue de maximiser la capacité des participants à trouver des solutions pratiques dans le respect du DIH.

Ce cours intensif d'une semaine s'adresse aux conseillers juridiques militaires et civils expérimentés, aux militaires officiers et aux fonctionnaires gouvernementaux, qui se doivent d'avoir une connaissance approfondie du droit des conflits armés. Les universitaires et les étudiants, qui doivent ou ont pour objectif d'approfondir leurs connaissances concernant l'applicabilité et l'application du droit des conflits armés, sont également les bienvenus.

Compte tenu de la durée relativement courte du cours, il est demandé aux participants d'avoir une très bonne connaissance des principes et des règles de base du Droit des Conflits Armés et d'être immédiatement capables de les appliquer dans un contexte opérationnel.

Méthode d'enseignement

La méthodologie pédagogique utilisée pour ce cours prévoit une combinaison de présentations générales conduites par le corps enseignant, de travaux en groupes et de discussions ouvertes.

Les travaux de groupe consistent essentiellement dans l'analyse d'une série de cas d'études concernant les problèmes actuels que les responsables civils et militaires déployés se trouvent devoir faire face en appliquant le DIH/DCA.

L'interaction entre les participants est encouragée comme la mise en œuvre de méthodes pratiques et innovantes dans l'application de l'esprit du DIH/DCA tout comme des obligations engendrées par celui-ci.

Informations Administratives

Les frais d'inscription sont de 1200 euros qui doivent parvenir avant le début du cours, ou bien à l'arrivée en argent comptant ou par chèque en euros. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Les frais d'inscription couvrent :

- Transferts de/vers l'aéroport de Nice
- Les supports de cours
- Repas, pauses café/thé
- Le cocktail de bienvenue et le dîner de cours
- La photo de groupe, le diplôme et la plaque de l'Institut

Les détails concernant les horaires des transferts de l'aéroport seront fournis pendant la procédure d'inscription.

Les frais d'inscription ne couvrent pas tous les autres frais engagés par les participants tels que l'hébergement à l'hôtel, le nettoyage des effets et les appels téléphoniques ou toutes autres dépenses similaires. Les participants doivent s'assurer d'amener suffisamment de liquidités pour ces dépenses ou d'avoir accès à leurs fonds à Sanremo en passant par leur banque. Les questions concernant les procédures d'inscription et administratives doivent être adressées à patrizia.iihl.org

International Institute of Humanitarian Law
Villa Ormond – Corso Cavallotti 113
18038 Sanremo, IM – Italy
Tel.: + 39 0184541848 – Fax: + 39 0184 541600
Web: www.iihl.org



International Institute of Humanitarian Law
Institut International de Droit Humanitaire
Istituto Internazionale di Diritto Umanitario

52^{ème} Cours avancé sur
le droit des conflits armés
Sanremo, 3 – 7 juin 2024



Équipe Enseignante

TBD

Lundi 3 juin 2024 Jus ad bellum / articulation des normes

| | |
|----------------------|---|
| 08.30 – 08.45 | Inscription des participants |
| 08.45 – 09.00 | Session d'ouverture |
| 09.00 – 10.00 | <i>Jus ad bellum</i> , emploi ou menace d'emploi de la force. Légitime défense des Etats |
| <i>10.00 – 10.20</i> | <i>Pause-Café (photo de groupe)</i> |
| 10.20 – 11.30 | Jus ad bellum (suite), emploi de la force sur demande d'un Etat tiers |
| 11.30 – 12.30 | <i>Panel sur le jus ad Bellum</i> |
| <i>12.30 – 13.30</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 13.30 – 14.30 | Catégorisation des conflits |
| 14.30 – 15.00 | Le droit des droits de l'homme et le droit des conflits armés, rôles et relation |
| <i>15.00 – 15.20</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 15h20-16.00 | Le droit des droits de l'homme et le droit des conflits armés, rôles et relation (suite) |
| 16.00 – 17.00 | Questions juridiques posée par le conflit russo-ukrainien |
| <i>17.00</i> | <i>Cocktail à l'Institut</i> |

Mardi 18 avril 2023 Détention / DIDH

| | |
|----------------------|--|
| 08.30 – 08.40 | Aspects administratifs du cours |
| 08.40 – 10.10 | Droit à la vie, DIDH et DCA |
| <i>10.10 – 10.30</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 10.30 – 12.00 | Le CICR, la détention et le traitement des personnes privées de liberté |
| 12.00 – 12.30 | La détention en CANI : vision nationale |
| <i>12.30 – 13.30</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 13.30 – 14.30 | DIH, DCA, et détention en conflit armé |
| 14.30 – 15.10 | Exercice pratique détention et interrogation |

| | |
|----------------------|---|
| <i>15.10 – 15.30</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 15.30 – 17.30 | Exercice pratique détention et interrogation |

Mercredi 19 avril 2023 Jus In Bello et opérations

| | |
|----------------------|---|
| 08.50 – 09.00 | Aspects administratifs du cours |
| 09.00 – 10.00 | La participation directe aux hostilités (PDH) |
| 10.00 – 10.30 | La notion de PDH : lectures nationales |
| <i>10.30 – 11.00</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 11.00 – 12.30 | L'usage de la force en opérations |
| <i>12.30 – 13.30</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 13.30 – 15.00 | Ciblage et mise en œuvre des principes de distinction et de proportionnalité, l'exemple des opérations aériennes |
| <i>15.00 – 15.20</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 15.20 – 16.20 | Armes nouvelles : revue de licéité : les obligations de l'article 36 du PAI |
| 16.20 – 17.30 | « Nouvelles technologies : Intelligence artificielles et systèmes autonomes, défi pour le DCA ? » |

Jeudi 20 avril 2023 Nouveaux enjeux de la guerre moderne

| | |
|----------------------|--|
| 08.35 – 08.45 | Aspects administratifs du cours |
| 08.45 – 09.45 | Usage de la force, nouveaux domaines et nouveaux enjeux (cyberespace) |
| <i>09.45- 10.05</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 10.05 – 11.00 | Usage de la force, nouveaux domaines et nouveaux enjeux (cyberespace) Suite |
| 11.00 – 12.30 | Jus In bello et cyberespace |
| <i>12.30 – 13.30</i> | <i>Déjeuner</i> |
| 13.30 – 14.20 | La responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite en cyber contexte |

| | |
|---------------|----------------------------|
| 14.20 – 17.30 | Exercice de ciblage |
| <i>20.00</i> | <i>Diner officiel</i> |

Vendredi 21 avril Justice internationale

| | |
|-----------------------|--|
| 08.20 – 08.30 | Aspects administratifs du cours |
| 08.30 – 09.20 | la responsabilité du commandement. |
| 09.20. – 10.10 | Conduite des hostilités et responsabilité pénale internationale |
| <i>10.10 – 10.30</i> | <i>Pause-Café</i> |
| 10.30 – 11.30 | La justice pénale internationale et le conflit ukrainien |
| 11.30 – 12.00 | Cérémonie de clôture |
| <i>12.00. – 13.00</i> | <i>Déjeuner-Départ des participants</i> |